

Première communication écrite

- Commentaires sur les apprentissages et le comportement de votre enfant.
- Communication acheminée par courriel ou via le portail parents le 9 octobre.

Commentaires sur les apprentissages

Dans chacune des disciplines, un espace est réservé au bulletin pour la consignation de commentaires en lien avec les forces et les difficultés de votre enfant. L'enseignant utilisera cet espace au besoin pour vous donner quelques explications sur les résultats indiqués. Par ailleurs, différents moyens sont utilisés par les enseignants pour favoriser les échanges réguliers avec les parents :

- les appels téléphoniques
- les courriels
- les travaux envoyés à la maison
- etc.

Commentaires sur certaines compétences au bulletin scolaire

Les compétences suivantes font l'objet de commentaires qui permettent de vous informer de certains comportements et attitudes de votre enfant en classe. Ces commentaires sont inscrits au bulletin des étapes 1 et 3 de l'année scolaire.

Étapes		Compétences		
	Étape 1	Travailler en équipe Organiser son travail		
	Étape 3	Travailler en équipe Organiser son travail		

Voici l'échelle d'appréciation utilisée par les enseignants

A	B		C		D		E		
Dépasse les exigences	Satisfait clairement aux exigences	Satisfait aux exigences	Satisfait minimalement aux exigences	Est sous les exigences	Est sous les exigences	Est nettement sous les exigences			
A+	A	B+	B	C+	C	D+	D	E+	E
95-100	88-94	81-87	74-80	67-73	60-66	51-59	42-50	33-41	24-32

L'enseignant peut ajouter le symbole – à la cote pour signifier à l'élève qu'il a le minimum requis pour cette cote.

Pour obtenir plus d'informations en ce qui concerne les modalités d'évaluation et de consignation des résultats, n'hésitez pas à consulter l'enseignant de votre enfant. Il se fera un plaisir de répondre à toutes vos questions.

Michael Moran

Direction de l'école



Résumé de l'évaluation des apprentissages du 2^e cycle

3858, Principale
Dunham, Québec
JOE 1M0
Tél : (450) 295-2722
Fax : (450) 295-3287
p037@csvdc.qc.ca

Le ministère de l'éducation demande aux écoles de produire un document pour les parents les informant des modalités d'évaluation de l'école.

Voici des informations concernant l'évaluation des apprentissages de votre enfant pour l'année scolaire 2020-2021.

DOCUMENT À CONSERVER

Tableau de planification de l'évaluation	Deuxième étape			Troisième étape			Épreuve de fin d'année (en fin de cycle)
	Situations d'évaluation en cours d'étape	Situations d'évaluation en fin d'étape	Résultat inscrit au bulletin	Situations d'évaluation en cours d'étape	Situations d'évaluation en fin d'étape	Résultat inscrit au bulletin	
Cycle 2	Cette étape compte pour 50% du résultat de l'année Du 31 août au 13 janvier Remise du bulletin le 22 janvier			Cette étape compte pour 50% du résultat de l'année Du 14 janvier au 23 juin Remise du bulletin la semaine du 28 juin			
Français							
Lire (50%)	X		X	X		X	CSVDC**
Écrire (30%)	X		X	X		X	MELS*
Communiquer oralement (20%)	X		X	X		X	
Mathématique							
Résoudre une situation problème (30%)	X		X	X		X	CSVDC**
Utiliser un raisonnement mathématique (70%)	X		X	X		X	CSVDC**
Anglais							
Communiquer oralement en anglais (50%)	X		X	X		X	
Comprendre des textes lus et entendus (35%)	X		X	X		X	
Écrire des textes (15%)	X		X	X		X	
Éthique et culture religieuse							
Réfléchir sur des questions éthiques – Pratiquer le dialogue (50%)	X		X	X		X	
Manifester une compréhension du phénomène religieux – Pratiquer le dialogue (50%)	X		X	X		X	
Arts plastiques							
Réaliser des créations (70%)	X		X	X		X	
Apprécier (30%)	X		X	X		X	
Art dramatique							
Inventer et interpréter (70%)	X		X	X		X	
Apprécier (30%)	X		X	X		X	
Géographie, histoire et éducation à la citoyenneté	X		X	X		X	
Science et technologie	X		X	X		X	
Éducation physique et à la santé	X		X	X		X	

Note : Des modifications pourraient être apportées à ce document en cours d'année en fonction des ajustements de la planification de l'enseignement. * Une copie papier du bulletin sera imprimée sur demande seulement (pour les parents n'ayant pas fourni d'adresse courriel).

*Pour la compétence « Écrire », l'épreuve obligatoire du Ministère (MEESR) s'ajoute au résultat de l'année et compte pour 20% du résultat final.

**Pour les compétences « Lire », « Reasonner » et « Résoudre », la commission scolaire (CSVDC) évalue les élèves et l'enseignant est libre d'inclure les résultats à la troisième étape.